

Les examens du bac et du brevet 2020 revus et corrigés



Les examens du bac et du brevet 2020 revus et corrigés

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, a annoncé ce vendredi 3 avril que l'ensemble des épreuves du bac et du brevet seront validées en contrôle continu, en raison de l'épidémie de coronavirus qui impacte la France.

L'évaluation des élèves de Terminale se fera par rapport aux notes obtenues durant les trois trimestres, "à l'exception des notes pendant la période de confinement". Ils doivent rester assidus jusqu'au 4 juillet, "une condition sine qua none pour obtenir le diplôme", a précisé le ministre.

Quant à l'oral du bac de français, "L'épreuve est maintenue fin juin ou début juillet", a-t-il ajouté, et les élèves seront évalués via la moyenne des notes obtenues en français tout au long de l'année (sauf période de confinement). Le nombre de textes à présenter sera moins élevé qu'en période ordinaire.

Illustration Pixabay.com